

Comités et conseils permanents provinciaux Directives aux candidates et candidats

1. Candidates et candidats requis pour 2023-2024

Comité de lutte contre le racisme anti-Noirs/racisme	Trois mandats de trois ans
Comité des services en langue française	Trois mandats de trois ans
Comité des communications/action politique	Six mandats de trois ans
Comité des services éducatifs	Cinq mandats de trois ans
Comité des finances	Un mandat de cinq ans
<i>Comité sur la santé et sécurité//Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i>	Trois mandats de trois ans
Comité des droits de la personne	Trois mandats de trois ans
Conseil parlementaire et constitutionnel	Deux mandats de cinq ans
Comité des services de protection	Trois mandats de trois ans
Comité du statut de la femme	Deux mandats de trois ans

2. Processus pour postuler

- 2.1 La candidate ou le candidat remplit le formulaire de demande de manière aussi complète que possible (**un pour chaque comité/conseil**) et fait parvenir le Formulaire de recommandation à son Membre en règle ou à la présidence de son unité de négociation dans les plus brefs délais. Le Comité des mises en candidature considère seulement les demandes qui sont accompagnées d'un Formulaire de recommandation. Les demandes tardives ne seront pas acceptées par le comité à moins qu'il n'y ait pas suffisamment de demandes reçues dans les échéances prévues.

Le Membre en règle d'OSSTF/FEESO qui remplit le Formulaire de recommandation confidentielle devrait prendre en considération les critères suivants :

- engagement général au service de la Fédération
- contribution aux activités du district
- compétences/qualités de la candidate ou du candidat reliées spécifiquement au comité/conseil pour lequel une demande est soumise
- contribution potentielle au comité/conseil

- 2.2 Le formulaire de mise en candidature et le Formulaire de recommandation confidentielle remplis doivent être envoyés à : pcapplications-temp2022@osstf.ca .
- 2.3 Afin d'être considérés dans les délais, les formulaires, y compris le Formulaire de recommandation confidentielle, doivent être soumis au plus tard le 1^{er} mars 2023. Nous encourageons les candidates et les candidats à remplir le Formulaire d'auto-évaluation volontaire ci-joint et de l'accompagner à leur mise en candidature.

3. Processus de mise en candidature

- 3.1 Le Comité des mises en candidature du Conseil provincial se réunit au moins deux semaines avant la réunion du Conseil provincial d'avril. Le Comité prépare une liste **confidentielle** des recommandations. Le Conseil provincial prend une décision quant aux nominations lors de la réunion d'avril.
- 3.2. Lorsqu'il fait ses recommandations, le Comité de mises en candidature peut considérer les critères qui suivent :
- besoins en membres du comité/conseil;
 - Répartition géographique;
 - égalité de genre;
 - nouvelle ou nouveau/chevronné;
 - unité de négociation;
 - demandes à temps; (les demandes en retard seront considérées seulement s'il n'y a pas suffisamment de candidatures reçues respectant les échéances pour ce comité ou conseil permanent provincial);
 - les candidatures sans Formulaire de recommandation confidentielle ne seront pas prises en considération;
 - afin de se conformer aux statuts, le Comité de mises en candidature veillera à ce que les recommandations de nomination aux comités provinciaux permanents qui représentent les groupes à la recherche d'équité, comprennent, si possible, une majorité de membres qui se sont auto-identifiés comme appartenant à un (des) groupe(s) représenté(s) par le comité.
 - Les comités provinciaux permanents qui représentent les groupes à la recherche d'équité, comprennent, lorsque possible, une majorité de membres qui se sont auto-identifiés comme appartenant à un (des) groupe(s) représenté(s) par le comité.
 - La priorité sera accordée aux candidates et aux candidats qui ne siégeront pas à un comité ou conseil permanent provincial au cours de la prochaine année de la Fédération.

Ces critères peuvent s'appliquer à un comité individuel et à la liste globale des candidates et candidats.

- 3.3 Les demandes sont gardées en dossier jusqu'au 1^{er} mars 2023, au cas où des postes venaient qu'à être vacants.